

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.180

**Convention avec la
commune de Roullet
Saint-Estèphe pour le
transport et
l'épuration des eaux
usées en provenance
du secteur du Moulin
d'Auguy : avenant n°1**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROULLET SAINT-ESTEPHE POUR LE TRANSPORT ET L'EPURATION DES EAUX USEES EN PROVENANCE DU SECTEUR DU MOULIN D'AUGUY : AVENANT N°1

Par délibération n° 128 du 9 juillet 2009, le conseil communautaire a approuvé une convention avec la commune de Roulet-Saint-Estèphe portant notamment sur la facturation de l'assainissement auprès des usagers situés dans le secteur du « Moulin d'Auguy » sur la commune de La Couronne et de Roulet-Saint-Estèphe.

L'exposé des motifs précise que la commune de Roulet-Saint-Estèphe gère l'assainissement en régie directe, or, elle nous a informé par courrier que la gestion de ce service a été confiée à la Société AGUR depuis le 1^{er} janvier 2006.

Il convient donc de modifier la convention initiale et particulièrement ses articles 2 et 4 relatifs à la facturation afin d'y mentionner le délégataire de la commune de Roulet-Saint-Estèphe.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention pour le transport et l'épuration des eaux en provenance du « Moulin d'Auguy » ayant pour objet de préciser que la gestion du service assainissement de la commune de Roulet-Saint-Estèphe est déléguée.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 novembre 2010	<u>Affiché le :</u> 05 novembre 2010